



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S

République Française  
Commune de  
Montredon-des-Corbières  
Département de l'Aude  
Arrondissement de  
Narbonne

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit avril à 17h30 le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. JANSANA Jean-Marc, Président.

Date de la convocation  
Le 20 avril 2022

**PRESENTS** : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, Mr. Michel MIROUZE, Mme Céline DEVIN, Mme Nicole MARHUENDA, Mme Anne-Marie MAUZAC, Mr Pascal CHABOSSON.

Nbre de conseillers  
En exercice :14  
Présents : 08  
Vote par procuration : 04

**POUVOIR(S)** : Mme Amélie SARROCA à Christina PELEGRIN, Mme Muriel DILOY REY à Isabelle BASTIER, Mme Lise FOURNIER à M. Pascal CHABOSSON et Mr. Bruno DEVIC à Mme Nicole MARHUENDA.

**ABSENT(S)** : Sandrine ALBINET, Céline MARTINEZ

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle BASTIER

N° 3-2023

Objet :  
Attribution  
des subventions 2023

Monsieur Jean-Marc JANSANA, Président, informe le Conseil d'Administration du C.C.A.S. que pour l'année 2023, l'attribution des subventions citées ci-dessous est nécessaire :

* F.U.L. (Fonds Unique pour le Logement)	150.00 €
* AFDAIM	100.00 €
* TELETHON	150.00 €
*ALZHEIMER	200.00 €

**Pour un total de :** 600.00 €

Le Conseil d'administration, l'exposé de son Président entendu.

**DECIDE** d'approuver l'octroi de ces subventions.

Vote : pour : 12      contre :      abstention :

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,  
Le 28 avril 2023

Reçu en Préfecture le : 09 MAI 2023

Publié le 09 MAI 2023



**Jean-Marc JANSANA**  
Président du CCAS

Certifié exécutoire

*Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification*